

COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2017

Mairie-18130 Dun Sur Auron

☎ 02 48 59 16 32

Fax 02 49 59 17 22

Date de convocation : 14 juin 2017

Date d'affichage délibération : 23 juin 2017

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	24
Votants	29

L'an deux mil dix sept, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie de Dun-sur-Auron, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

PRÉSENTS :

Mme Claudine ARTOUS (suppléante de la commune de Parnay). Mr Marc BARCELONNE (suppléant de la commune de Verneuil). Sylvie BOGUSLAWSKI. Marie-Claire BRANSARD. Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Alain DESJEAN (suppléant de la commune d'Osmery). Claude DÉSOBLIN. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Gérard GIGOT (suppléant de la commune de Lugny-Bourbonnais). Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDY. Mmes Joëlle MATHIEU. Angélique MINA. Mrs Yves PETIT. René RASLE. Mme Marie-Pierre RICHER. Mr Gérard ROUZEAU. Mme Elodie TERRASSON. Mr Pierre THIGOULET. Mme Céline VINADELLE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mrs Gaël BELLEUT. Jean-Michel BERTAUX. Patrick de BRUNIER. (représenté par son suppléant). Xavier CREPIN (représenté par sa suppléante). Louis COSYNS. Jean-Marie DELEUZE (représenté par son suppléant). Mmes Christelle DELOUCHE. Michel LETROU. Danièle MARTINEZ. Michel MORIN. Bertrand PHILIPPON (représenté par son suppléant). Philippe PIET. Guy VANDECASTEELE. Julien VIGOT. Guy VILLAUDY.

POUVOIRS :

ont donné pouvoir :

Mr Louis COSYNS à Mme Marie-Pierre RICHER.

Mr Michel LETROU à Mme Elodie TERRASSON.

Mr Michel MORIN à Mme Claudine ARTOUS.

Mr Philippe PIET à Mme Simone CARRÉ.

Mr Guy VANDECASTEELE à Mr Hubert de GANAY.

SECRÉTAIRE : Mr René RASLE

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Marie-Pierre RICHER, remercie Monsieur Louis COSYNS et l'ensemble des délégués de Dun-sur-Auron d'accueillir le Conseil Communautaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 11 AVRIL 17

Le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 13 mars 17 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité des présents. *(Arrivée de Madame Angélique MINA après l'approbation du compte-rendu).*

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE DUN-SUR-AURON

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, la mise à disposition du personnel par la commune de Dun-sur-Auron,

à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2020
du personnel suivant.

BESTAZZONI Rodolphe	Attaché Principal	Communauté de Communes le Dunois	10.5/35ème
------------------------	----------------------	----------------------------------	------------

↳ *Monsieur René RASLE indique qu'il pensait que le temps de mise à disposition devait être de 50%.*

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER précise que ce temps sera porté à 50 % progressivement.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE CHALIVROY-MILON

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, le renouvellement de la mise à disposition du personnel par la commune de Chalivroy-Milon,

à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 mai 2020
du personnel suivant.

RAVEAU Emilie	Adjoint Technique 2ème classe	Communauté de Communes le Dunois	6/35ème
------------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

➤ 19 h 10 Arrivée de Monsieur Guy VANDECASTEELE.

VOTE DES TAUX 2017 (Annule et remplace la délibération n°2017-08)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, s'exprime en ces termes :

Le taux de 7.80 % appliqué pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ne respecte pas la règle des liens.

Considérant les bases notifiées par l'administration des services fiscaux pour les quatre taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe Foncière Non Bâtie, Cotisation Foncière des Entreprises,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.131016,

Afin de respecter la règle des liens, je vous propose, après en avoir délibéré, de voter les différents taux comme indiqués dans le tableau ci-après :

TAXES	VOTE DES TAUX 2017		
	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTÉS	PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL
HABITATION	6 864 000	6.41	439 982
FONCIÈRE (BÂTI)	5 253 000	4,81	252 669
FONCIÈRE NON BÂTI	1 112 000	9.20	102 304
COTIS. FONCIÈRE DES ENTREPRISES	846 200	7.79	65 919
PRODUIT FISCAL ATTENDU DES TAXES ADDITIONNELLES			860 874
PRODUIT DE LA C.V.A.E (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)			26 079
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES			25 984
PRÉLÈVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)			- 114 055
PRODUIT NÉCESSAIRE A L'ÉQUILIBRE DU BUDGET			798 882

↳ Madame Marie-Pierre RICHER indique que l'augmentation des différents taux avait été étudiée avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques sur la base d'un produit fiscal supérieur de 100 000.00 € soit 861 151.00 € (produit mathématiques).
Hors l'application des nouveaux taux sur les bases prévisionnelles notifiées ont porté le produit attendu à 860 959.00 € ne respectant plus la règle des liens obligatoire entre les quatre taxes. Elle précise qu'à la demande des services préfectoraux, il y a lieu de délibérer à nouveau et de diminuer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises de 7.80 à 7.79.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉCOLES
DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Dans le cadre des travaux de sécurisation des écoles du territoire intercommunal,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- ↳ de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR,
- ↳ d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT
<ul style="list-style-type: none">• Installation d'interphones vidéo avec combiné sans fil	15 989.00
TOTAL	15 989.00
RECETTES	MONTANT HT
<ul style="list-style-type: none">• Autofinancement	7 994.50
<ul style="list-style-type: none">• Subvention Etat (DETR) 50 %	7 994.50
TOTAL	15 989.00

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER rappelle les différents travaux de sécurisation pour l'ensemble des écoles du territoire (installation d'interphones vidéo). Elle précise que la subvention est sollicitée à hauteur de 50% (taux maximum) sans certitude du pourcentage retenu.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉNOVATION
A L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN DES BOIS
(Salle de classe et sanitaires)
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation (salle de classe et sanitaires) à l'école de Saint-Germain des Bois,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- ↳ de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR,
- ↳ de m'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier,
- ↳ d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT
• Remplacement des menuiseries	3 838.00
• Travaux de peinture et pose de dalles au sol	8 808.44
TOTAL	12 646.44
RECETTES	MONTANT HT
• Autofinancement	6 323.22
• Subvention Etat (DETR) 50 %	6 323.22
TOTAL	12 646.44

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique que les travaux pourraient être réalisés durant les congés de la Toussaint, si l'accord de financement a été obtenu.

↳ *Madame Marie-Claire BRANSARD* précise que les travaux se dérouleront dans la salle de classe des élèves de CM2.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

➤ 19 h 20 Arrivée de Monsieur Michel LETROU

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (Annule et remplace la délibération n°2017-13)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents des EPCI.

Afin de tenir compte de ces modifications, je vous propose, après en avoir délibéré de fixer les indemnités de fonction des élus par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, pour une population comprise en 3500 et 9000 habitants.

- Indemnités de fonction du Président : **41.25 %** (taux maximal 41.25 %)
- Indemnités de fonction des Vice-présidents : **12 %** (taux maximal 16.50%)

Les indemnités ainsi définies suivront automatiquement les modifications de la valeur du point indiciaire.

Cette actualisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique s'appliquera rétroactivement au 1er janvier 2017.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique qu'il y avait lieu de mentionner l'effet rétroactif au 1er janvier 2017.

POUR : 23
CONTRE : 00
ABSTENTION(S) : 06 (Mme Marie-Claire BRANSARD, Mrs Hubert de GANAY, Pierre de JOUVENCEL, Mmes Joëlle MATHIEU, Marie-Pierre RICHER, Mr Guy VANDECASTEELE)

PROPOSITION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

COTISATION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION "Route Jacques Cœur"

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Au titre de l'exercice de la Compétence Obligatoire :

Développement économique "Promotion du Tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme " depuis le 1er janvier 2017, il est intéressant pour notre territoire de créer un partenariat avec l'association "Route Jacques Cœur".

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- d'adhérer à l'association "Route Jacques Cœur".
- de prendre en charge le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 2 250.00 €.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* rappelle qu'il semble important de faire partie de la "Route Jacques Cœur" . Un flyer a été établi permettant aux visiteurs de joindre la bibliothèque municipale de Dun-sur-Auron ou Mr Gaël CHENET, interlocuteur de la route Jacques Cœur.
↳ *Madame Joëlle MATHIEU* indique que par l'intermédiaire de la "Route Jacques Cœur" la promotion du territoire est largement diffusée.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION "OFFICE DE TOURISME DE DUN-SUR-AURON"

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

L'association qui assure la gestion de l'office de tourisme de Dun-sur-Auron organisera de juillet à septembre 2017, 6 visites des différents sites (musée, beffroi, collégiale).

L'organisation de ces journées générera un certain nombre de dépenses (salaires, assurance, publicité, fournitures diverses) pour cette association.

Afin de répondre à la demande des visiteurs, je vous propose, après en avoir délibéré :

- d'octroyer à cette association une subvention de 2 600.00 €.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER rappelle que l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association "Office de Tourisme de Dun-sur-Auron" a déjà été évoqué. Qu'afin d'éviter une rupture des visites, six sorties (musée, beffroi, collégiale) ont été programmées pour les mois de juillet et d'août et également les journées du patrimoine (16 et 17 septembre). Ces actions seront assurées par Marie-Céline PELGRIMS. Que par ailleurs, des membres bénévoles nettoient le musée.*

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

➤ 19 h 30 Arrivée de Monsieur Guy VILLAUDY

**VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
(Ad'Ap) DONT L'APPROBATION EST DEMANDÉE
AUX SERVICES DE L'ETAT
(Annule et remplace les délibérations n°2016-44 et n°2017-03)**

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, rappelle à l'assemblée que les EPCI sont responsables de la mise en accessibilité de leurs établissements, recevant du public.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées vient compléter et ajuster la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Elle donne ainsi la possibilité aux EPCI qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager au travers de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) à procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP dans le respect de la réglementation, dans un calendrier précis, avec une programmation des travaux et des financements précis.

Néanmoins, à l'occasion de ces nouvelles dispositions réglementaires, la Communauté de Communes a fait réaliser des diagnostics d'accessibilité de ses ERP par le BUREAU D'ETUDES ASCAUDIT MOBILITE (écoles de Bannegon, Chalivoy-Milon, Raymond, Saint-Germain des Bois, Thaumiers, déchetterie de Dun-sur-Auron) et le SDE 18 (écoles d'Osmeroy et Senneçay).

Il est ressorti de ces études plusieurs points à améliorer sur certains bâtiments pour répondre aux exigences de l'accessibilité.

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offres, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

La demande d'Agenda d'accessibilité programmée est la suivante : une période de 3 ans.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES TRAVAUX POUR LES TROIS ANNÉES ET ESTIMATIONS FINANCIÈRES			
Année 2016	3 160.00 € HT	Diagnostics et études	
Année 2017	78 047.49 € HT	Réalisation des Travaux	
		Ecole de Bannegon	11 470.00 € HT
		Ecole de Chalivoy-Milon	20 723.33 € HT
		Ecole de Raymond	19 680.00 € HT
		Ecole de Senneçay	22 850.00 € HT
Année 2018	79 325.83 € HT	Déchetterie de Dun-sur-Auron	3 324.16 € HT
		Réalisation des Travaux	
		Ecole d'Osmery	23 250.00 € HT
		Ecole de Saint-Germain des Bois	21 965.83 € HT
		Ecole de Thaumiers	34 110.00 € HT
TOTAL GENERAL	160 533.32 € HT		

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de déposer une demande d'Ad'Ap auprès des services de l'Etat.
- de valider l'Agenda d'accessibilité pour mettre en conformité les bâtiments énoncés ci-dessus .
- d'autoriser Madame la Présidente, à prendre toute décision et à signer tout acte ou document afférent à cet Ad'Ap.

↳ *Monsieur Hubert de GANAY* précise qu'à la demande des services de la Direction Départementale des Territoires, cette délibération doit faire l'objet d'une correction notamment sur les dates à retenir pour la programmation des travaux qui doit être proposée en année civile et non de décembre à décembre.

↳ *Madame Joëlle MATHIEU* demande en quoi consiste les travaux de la déchetterie pour 3 324.16 €.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* répond que ces derniers ne sont pas très importants.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* propose d'adresser à l'ensemble des délégués les documents établis par le bureau d'études.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ANNEXE "Ordures Ménagères - Déchetterie"

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, donne lecture de l'état des produits irrécouvrables dressé par Madame Karine PLAT, Inspecteur des Finances Publiques. Elle demande l'admission en non valeur, et par suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci- après reproduites.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrements ; que les redevables concernés justifient, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, des poursuites exercées sans résultats :

Après avoir entendu le rapport du Vice-président,

Vu également les pièces à l'appui,

Monsieur le Vice-président propose aux membres présents, après en avoir délibéré, d'admettre en non-valeur les listes suivantes arrêtées à la date du 08/06/2017.

Liste 2513260511 (années 2010 à 2016)

3 075.94 €

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** précise que cet état est présenté à la demande des services de la Direction des Finances Publiques environ deux fois dans l'année quand aucun recouvrement de créances ne peut plus être effectué. Que cette liste concerne une dizaine de redevables pour lesquels plusieurs années de créances impayées seront admises en non valeur.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** demande si le Trésor Public met toujours autant d'assiduité pour rechercher les redevables ?

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER SUR LE NOUVEAU CLASSEMENT DES COMMUNES DU CHER EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Je vous propose, après avoir pris connaissance de la motion reçue de l'Association des Maires

du Cher sur le nouveau classement des communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale (ci-annexée) et après en avoir délibéré :

- de bien vouloir s'associer à cette motion et demander :

→ la suspension immédiate de cette révision de zonage ZRR.

→ une nouvelle concertation avec les Parlementaires, l'Association des Maires de France et l'ADCF.

- ↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que cette motion émane de l'Association des Maire du Cher, à la suite du classement d'un certain nombre de communes hors Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R), pour être proposée en conseil communautaire.
- ↳ **Madame Joëlle MATHIEU** demande si ces dispositions seront reconduites par le nouveau gouvernement ?
- ↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise que c'est une façon d'alerter ce dernier et de l'engager.
- ↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** indique que ce dossier a été défendu par tous les Parlementaires du Cher quelle que soit leur sensibilité politique.

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Fibre optique :**

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** indique qu'elle ne sait pas à qui s'adresser pour obtenir des précisions sur la mise en service de la fibre optique notamment pour le raccordement des particuliers. Elle souhaiterait connaître certaines informations : si les futurs abonnés auront le choix de l'opérateur ou si un opérateur sera général pour tous.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que le syndicat s'intitule désormais BERRY NUMERIQUE, compte-tenu que la Touraine s'est retirée. Que par ailleurs, le département de l'INDRE délègue sa compétence au syndicat.

Compte-tenu des informations en sa possession, Madame Marie-Pierre RICHER espère que les usagers pourront s'abonner au cours du dernier trimestre 2017. Au préalable, BERRY-NUMERIQUE organisera des réunions publiques afin de communiquer des informations sur les opérateurs. En 2017, (Nordnet, Ozone) peuvent répondre à la demande des particuliers. En 2018/2019, Bouygues et ensuite Free pourraient proposer leur offre.

Des réunions ont déjà été organisées au sein de Pays de Nérondes (le 10 mai) et en Terre d'Yèvres (le 10 juin) pour une ouverture locale. La communauté de communes du Dunois sera la 3ème collectivité à pouvoir disposer de la fibre.

↳ **Monsieur Jean-Pierre LARDY** précise que des performances vont être récupérées (minimum 300 mégas en montant).

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que ce chantier a fait l'objet d'une dizaine d'embauche locale. Que les délais d'approvisionnement sont passés de quatre semaines à quatre mois.

↳ **Monsieur Claude DESOBLIN** indique que les habitants de Bannegon sont très mal desservis par Orange et Ozone.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** conseille de faire remonter toutes ces remarques à Berry Numérique. Elle signale également qu'une information sera transmise à l'Association des Maires du Cher notamment pour les problèmes en lien avec Orange.

⇒ **SIPS Natation** :

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** rappelle l'utilisation du bassin d'apprentissage de natation par la SIPS natation, pour les cours d'aquagym :

- le mercredi : 2 créneaux

- le vendredi : 3 créneaux

Pour faire suite à leur demande de créneaux supplémentaires, l'association disposera également du bassin d'apprentissage de natation, le jeudi : 2 créneaux. Ces séances supplémentaires ne remettant pas en cause le fonctionnement du bâtiment.

⇒ **Vitesse zone artisanale** :

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique qu'elle a rencontré les membres de l'association de la zone artisanale au titre du conseil départemental pour envisager une limitation de vitesse route de Bussy à hauteur de la zone artisanale afin de sécuriser la sortie des véhicules.

⇒ **FPIC 2017** :

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** communique aux membres présents le montant du FPIC 2017 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) qui a été notifié au titre de l'année 2017 soit la somme de 88 163.00 € contre une prévision budgétaire estimée à 95 000.00 €. Des variations à la baisse ou à la hausse apparaissent suivant les communes.

⇒ **Ecoles** :

↳ **Madame Marie-Claire BRANSARD** transmet les remerciements de l'ensemble des enseignants pour l'octroi des différents équipements (informatique, bureautique, mobilier...) et également pour le financement des séjours, et de la prise en charge des frais de transport des activités : piscine et cinéma.

⇒ **Maison de Service au Public (MSAP)** :

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que les travaux d'accessibilité de ce bâtiment seront réalisés par le Conseil Départemental, une réflexion d'aménagement est en cours. L'ouverture au public est prévue début 2018 et différents contacts ont été pris avec certains organismes (CAF, POLE EMPLOI, CPAM, MSA, MISSION LOCALE...) Des permanences seront fixées afin d'organiser des roulements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La Présidente,
Marie-Pierre RICHER.

Le Secrétaire,
René RASLE.

